

RAPPORT D'ÉVALUATION DU 3E CYCLE

**École des hautes études en sciences
sociales - EHESS**

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024
VAGUE D

Rapport publié le 14/10/2024



Au nom du comité d'experts :

Anne Laurent, Présidente du comité

Pour le Hcéres :

Stéphane Le Bouler, Président par intérim

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation sont signés par le président du comité d'experts et contresignés par le président du Hcéres

Le présent rapport est le résultat de l'évaluation de la politique et de la mise en œuvre des formations du 3^e cycle de l'École des hautes études en sciences sociales, pendant la période de référence de l'évaluation (2017-2022) et cela au regard des politiques publiques de l'enseignement supérieur. Il est à noter que cette période a été impactée par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et par la mise en place de différentes transformations de l'enseignement supérieur, dont certaines concernent le 3^e cycle (mise en œuvre de l'arrêté 2016, création de formations articulant le master et le doctorat, etc.) et sont, pour certaines, encore en cours de déploiement.

Cette évaluation repose d'une part, sur les dossiers d'autoévaluation de chaque formation du 3^e cycle construite dans le périmètre d'une école doctorale de l'établissement, et d'autre part, sur des auditions, menées à distance et comprenant une rencontre avec les équipes du pilotage politique et administratif des formations doctorales, avec les directions des écoles doctorales et avec des panels de doctorants inscrits dans chaque école doctorale.

Ce rapport contient les rapports d'évaluation des formations qui composent le 3^e cycle et qui sont listées ci-après.

Sciences humaines et sociales :

- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale de l'École des hautes études en sciences sociales, ED n°286 (co-accréditation avec l'université Paris Sciences et Lettres)
- Formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale Économie Panthéon-Sorbonne - EPS, ED n°465 (co-accréditation avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'École des ponts ParisTech et l'université Paris Sciences et Lettres)

Organisation de l'évaluation

L'évaluation du 3^e cycle de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) a eu lieu à l'automne 2023. Le comité d'experts était présidé par Madame Anne Laurent, professeure des universités en informatique à l'université de Montpellier. La vice-présidence du comité a été assurée par Madame Véronique Beaulande-Barraud, professeure des universités en histoire à l'université de Grenoble Alpes.

Ont également participé à cette évaluation :

M. Conrad Becker, professeur des universités en physique à Aix-Marseille Université ;
M. Patrick Canivez, professeur des universités en philosophie à l'université de Lille ;
Mme Marjorie Cavarroc, ingénieure de recherche au centre de recherche du Groupe Safran, Safran Tech ;
M. Olivier Devillers, professeur des universités en littérature à l'université de Bordeaux ;
Mme Allison Le Doussal, doctorante en langues et littérature grecques anciennes à Nantes Université ;
M. Philippe Louarn, directeur de recherche CNRS en astrophysique à l'IRAP Toulouse ;
M. Michel de Mathelin, professeur des universités en robotique à l'université de Strasbourg.

M. Vincent Blanlœil, conseiller scientifique, et Mme Stéphanie Jameaux, chargée de projet, représentaient le Hcéres.

Rapports des formations doctorales

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES (N°286)

Établissements

École des hautes études en sciences sociales
Université Paris Sciences et Lettres

Présentation de la formation

Unique formation doctorale (ED) portée par l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et co-accréditée avec l'École normale supérieure (ENS) au sein de l'université Paris Sciences et Lettres (PSL), la formation doctorale relevant du périmètre de l'École doctorale de l'EHESS (n°286) couvre les domaines suivants : Sciences humaines et humanités nouvelles ; Sciences de la société. Ces domaines sont déclinés en 32 spécialités correspondant aux thématiques du périmètre de l'ED. La formation doctorale par la recherche est adossée à 31 unités de recherche (dont 30 unités mixtes de recherche - UMR). Cette ED comptait, en 2021-2022, 1319 doctorants et 491 encadrants, dont 357 dirigent une thèse.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La politique de la formation doctorale est en cohérence avec la politique scientifique de l'établissement. Les spécificités de l'établissement, par nature voué aux Sciences humaines et sociales (SHS) dans leur diversité et leur complémentarité, se retrouvent au sein des formations relevant du périmètre de l'ED. Les domaines scientifiques dans lesquels s'inscrivent les doctorats sont ceux de l'EHESS et l'articulation entre la politique scientifique de l'établissement et celle de l'ED est évidente. Les formations doctorales sont chacune en cohérence avec une ou des mentions de master de l'établissement (même si l'établissement a fait le choix de ne pas définir de programmes gradués) et avec des laboratoires de recherche bien identifiés et pour la plupart fortement reconnus dans leur champ disciplinaire. La continuité directe de la 2^e année de master (M2) au doctorat n'est pas fréquente, mais cela s'explique notamment par l'ancrage dans des disciplines dans lesquelles la préparation de l'agrégation du secondaire, ou une expérience professionnelle autre sont souvent encouragées avant le doctorat. La mise en place d'une année de préparation au doctorat entre le M2 (et d'éventuelles années postérieures) et la thèse doit être considérée comme un point fort de la politique doctorale, même si elle pose la question du financement de cette année de formation supplémentaire - mais l'année « pré-doctorale » permet sans doute une moindre durée finale des doctorats, en sus d'une préparation aux sélections pour obtenir un contrat doctoral. La pluri- et l'interdisciplinarité sont au cœur du projet de l'établissement comme de l'ED. Les formations doctorales les plus récentes vont particulièrement en ce sens, qu'il s'agisse de *Sciences sociales et genre* ou *Territoires, migrations, développement*. De même, le rapport d'autoévaluation indique que des écoles d'été et des séminaires interdisciplinaires sont organisés. L'ED est d'abord une structure fédérative, assurant la cohérence des modalités de réalisation des doctorats entre les formations doctorales, qui sont visiblement le lieu et l'instance effectifs d'inscription des doctorants et doctorantes, au-delà des laboratoires qui sont des acteurs privilégiés des parcours des doctorants et doctorantes. L'ED s'est cependant visiblement efforcée d'affirmer son rôle et de rendre plus visible et concrète l'articulation entre ces trois échelons.

L'offre de formation doctorale propre à l'ED doit être précisée et clarifiée, dans son rapport à l'établissement et à ses partenaires. Les caractères propres à l'EHESS (absence de 1^{er} cycle notamment) ont comme corollaire que l'offre de formation de l'ED et celle de l'école tendent à se confondre, par exemple dans la dimension professionnalisante et d'ouverture scientifique (cf. partenariat avec l'académie de Créteil).

La formation à et par la recherche est un point fort majeur, pour lequel le rôle actif de l'ED peut être renforcé. L'EHESS étant fondamentalement une structure de recherche, le principe de la formation à et par la recherche y est omniprésent, fondé d'abord sur le format « séminaire », qui dépend avant tout des unités de recherche (y compris pour les séminaires interdisciplinaires précédemment cités). Dans ce contexte, l'identification des actions propres à l'ED n'est pas toujours facile - mais sa pertinence peut sans doute être discutée, l'ED regroupant

la très grande majorité des doctorants et doctorantes de l'EHESS. L'ED a cependant identifié, au sein de l'immense offre de séminaires de l'EHESS (environ 900 actuellement), ceux qui permettent de former un parcours doctoral cohérent - ce qui représente plusieurs centaines de séminaires - et a à cette fin mobilisé le portfolio doctoral, dont les doctorants et doctorantes commencent à s'emparer. Les thèses soutenues sont déposées via le portail « theses.fr ». La proportion de thèses effectivement déposées l'année de leur soutenance varie cependant, ces cinq dernières années, de moins de 50 % (2020-2021) à presque 75 % (2017-2018). L'EHESS est partenaire de l'infrastructure de recherche Huma-Num. La manière dont les doctorants et doctorantes s'en sont emparés n'est pas appuyée de données plus précises dans le rapport d'autoévaluation. La formation à l'éthique de la recherche est assurée par l'ED, sous forme d'un séminaire et de journées d'étude ; l'intégration de ces questionnements à certains séminaires portés par les laboratoires de recherche est cependant le cadre principal de formation effective des doctorants et doctorantes sur ce plan ; l'ED s'est visiblement emparée du sujet en 2022-2023.

La professionnalisation concerne presque uniquement l'insertion dans le champ académique, même si un effort se manifeste pour élargir les perspectives. L'ED s'efforce de développer les thèses des conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) et souhaite s'emparer du dispositif de convention de formation par la recherche en administration (COFRA), ce qui va là encore dans le sens d'un élargissement des perspectives professionnelles. Reste que le nombre de CIFRE est en diminution et que cela reste sans doute un point à surveiller. De même, le nombre de financements par les collectivités territoriales semble bas. La majorité des doctorants et doctorantes (plus de 85 % du total, 70 % des doctorants en année 1 à 3 du doctorat) ne bénéficie pas d'un financement dédié à la thèse et réalise son doctorat à temps partiel, à côté d'une activité salariée. La transmission d'informations sur le mode de financement du doctorat, en amont de l'inscription, est obligatoire depuis cette année, pour améliorer la prise en compte des conditions propres à chaque doctorant, ce qui est positif. L'ED s'efforce par ailleurs de diffuser largement les offres de financement, en dehors de la classique campagne de recrutement aux contrats doctoraux alloués par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) à l'établissement (35 en 2022). La question du financement est rendue vive par la durée des thèses (d'où la précision ci-dessus et la distinction dans les tableaux fournis, en fonction de l'année d'inscription en thèse) ; l'EHESS a mis en place une possibilité de financement d'une 4^e année pour les étudiants en situation de handicap et a financé des prolongations dans le cadre de la crise sanitaire. Au-delà de ces cas particuliers, les questions relatives à la précarité - matérielle, mais pas uniquement - des doctorants sont un enjeu dont l'ED doit s'emparer.

La dimension internationale de la formation est fortement affirmée dans le rapport et correspond à la politique scientifique générale de l'EHESS. L'école entend par « doctorant international » un doctorant de nationalité étrangère, ce qui est un critère plus large que celui donné par le Hcéres qui considère ainsi un doctorant dont le diplôme antérieur le plus élevé a été obtenu à l'étranger ; selon ce dernier critère, la proportion de doctorants et doctorantes étrangers est autour de 20 %, contre quasiment 50 % au sens donné par l'EHESS. Le nombre de cotutelles augmente ces dernières années, autour de 15 %, part qui peut paraître peu élevée au regard du profil de l'établissement, et quelques doctorants bénéficient chaque année d'une mobilité sortante - dont ni la durée ni le mode de financement ne sont cependant indiqués, un point qui, lui aussi, mériterait éclaircissement. L'EHESS a élargi la possibilité de rédaction de la thèse en langue étrangère pour augmenter son attractivité et celle des travaux de ses doctorants et doctorantes auprès d'un public étranger. L'établissement a des partenariats avec 73 établissements différents dans 26 pays ; cela pourrait se traduire de manière plus visible dans la formation doctorale à proprement parler, en termes de cotutelles et de mobilités entrantes et sortantes.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

L'ED est engagée dans un mouvement d'homogénéisation et clarification des dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants et doctorantes. Le portfolio, obligatoire pour tous les inscrits à partir de 2022-2023, est l'outil principal mis en place par l'ED pour structurer et visibiliser le parcours doctoral. La mise en œuvre d'une démarche de formation par compétences est encore à ses débuts, le principe général de la formation doctorale restant - logiquement - son ancrage dans les séminaires de recherche. Un groupe de travail sur les compétences a été mis en place en 2021, à l'initiative du conseil de l'ED. Le principal résultat en est la mise en place du portfolio, qui est pensé comme un outil de réflexivité permettant notamment cette appréhension des compétences acquises pendant le doctorat. En lien avec le Service d'accompagnement à l'insertion professionnelle (SAIP), une réflexion est menée pour faciliter la lecture des acquis du doctorat en termes de compétences au sens du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et du Référentiel des emplois-types de la recherche et de l'enseignement supérieur (REFERENS). L'ED a également des liens avec l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), ce qui permet de réfléchir au transfert des compétences d'un docteur de SHS vers l'entreprise.

Les conditions d'accès en doctorat sont communes à toute l'ED. L'admission en doctorat est d'abord de la compétence des formations doctorales (au sens où l'entend l'ED), puis validée par la direction de l'ED en deux sessions. Depuis 2020, toutes les candidatures sont déposées sur une même plateforme, ce qui permet à l'ED d'avoir une vue d'ensemble et de jouer un rôle dans le recrutement doctoral, au-delà du recrutement aux contrats doctoraux ; une mention très bien en master et la définition d'un sujet en accord avec un directeur de thèse identifié en sont les prérequis. Comme dans beaucoup d'ED de SHS, l'ED distingue le recrutement en doctorat du recrutement aux contrats doctoraux. Dans le premier cas, la seule condition explicite est l'accord d'un directeur de thèse. L'ED n'a pas de compétence sur l'admission en habilitation à diriger des recherches (HDR), en dehors de la présentation des dossiers au Conseil scientifique de l'EHESS. Une discussion pourrait être envisagée au sein de l'établissement sur l'articulation entre l'HDR et la formation doctorale et sur l'implication de l'ED dans la formation des HDR.

L'accueil des doctorants et doctorantes est assuré à plusieurs niveaux : au sein des laboratoires, des formations doctorales, de l'ED, de l'établissement, ce qui peut amener à des redondances, mais leur permet d'appréhender les cadres institutionnels impliqués dans le doctorat. Depuis 2022, l'ED organise une journée d'accueil des primo-inscrits, dans le souci, là encore, d'afficher son rôle propre, au-delà de l'inscription dans un laboratoire qui reste le cadre premier d'insertion des doctorants et doctorantes. La lisibilité du parcours doctoral entre ses différents acteurs est un point d'attention. Les doctorants et doctorantes en situation de handicap ou étrangers bénéficient de conditions spécifiques d'accueil prenant en compte leurs besoins propres (au niveau de l'établissement). L'ED mène une importante politique de soutien financier aux doctorants et doctorantes, en lien avec les laboratoires. Sur un budget de 119 529 euros, plus de la moitié concerne l'accompagnement des doctorants, pour des missions de terrain ou des participations à des colloques et rencontres scientifiques. Ce soutien vient s'ajouter à celui des laboratoires de recherche. L'abandon à partir de 2022 des bourses d'achèvement de thèse n'est pas explicité. Les doctorants et doctorantes bénéficient d'espaces de travail, rarement individuels, généralement collectifs, et sont fortement encouragés à être présents régulièrement dans les locaux de l'établissement. Ils ont accès à l'Humathèque de Condorcet, qui leur assure de nombreuses ressources documentaires dans les champs de recherche de l'EHESS. Le rôle des différents acteurs de l'encadrement des doctorants et doctorantes peut être plus fermement établi. Si l'encadrement est d'abord le fait des directeurs de thèse, conformément à la pratique en SHS du doctorat comme travail propre du doctorant sous l'égide de son directeur, les comités de suivi individuel (CSI) ont été redéfinis à la suite de l'arrêté d'août 2022, mais le rapport d'autoévaluation ne précise pas selon quelles modalités. La question de l'indépendance du CSI par rapport à la direction de thèse, pour veiller notamment aux situations de conflit, harcèlement ou discrimination, n'est pas abordée. Les modalités de mise en œuvre du serment doctoral ne sont pas précisées.

L'adaptation de la formation doctorale aux étudiants étrangers n'est ni totalement adéquate, ni totalement explicite. Un quart environ des doctorants inscrits en année 1 à 3 du doctorat ont suivi une formation dispensée en/à une langue étrangère. La part d'enseignements en langue étrangère dans l'offre de formation n'est pas explicite et le rapport d'autoévaluation semble assimiler formation aux langues étrangères et formation en langue étrangère. En revanche, la possibilité élargie de rédiger la thèse dans une langue autre que le français répond à la fois à l'importance du recrutement de doctorants étrangers et aux perspectives professionnelles d'une partie de ceux-ci. L'enseignement à distance est très peu mis en œuvre (3 séminaires sur les 900 que propose l'EHESS), position en lien direct avec le principe affirmé de la formation d'abord dans le cadre des séminaires de recherche. Au vu de la part très importante de doctorants et doctorantes ayant une activité salariée, ce point peut paraître un peu regrettable.

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

L'établissement assure une communication sur la formation doctorale, par différents canaux, et a mis en place des outils de mesure de son attractivité. Le site de l'EHESS offre désormais une page spécifique au doctorat (accessible via l'onglet « recherche » de la page d'accueil du site). L'ED développe une politique d'information sur les moyens de financement de la thèse, avec un effort tangible vers les financements alternatifs aux contrats doctoraux ministériels. L'ED dispose de statistiques concernant les candidatures et les inscriptions. Le nombre de candidatures augmente, le taux d'admission diminue, passant de 100 % en 2017-2018 à 83,94 % en 2019-2020, et 67,87 % en 2021-2022 (207 inscrits sur 305 candidatures). Ces chiffres sont le signe d'une réelle attractivité, ainsi que de l'évolution des conditions d'admission, notamment en termes de taux d'encadrement pour les directeurs potentiels, de conditions financières des doctorants et doctorantes.

L'accompagnement des doctorants et doctorantes, au-delà de leur encadrement par leur directeur ou directrice, est permis par des outils ad hoc. La plateforme interne « Suivi de thèse » ou la définition d'un parcours doctoral individualisé permettent à l'ED d'avoir une visibilité sur la formation de chaque doctorant ou

doctorante. L'EHESS n'a visiblement pas mobilisé l'outil Accès doctorat unique mutualisé (ADUM), qui peut remplir cette fonction (et d'autres). La durée des thèses financées est globalement en baisse et est conforme aux durées traditionnelles en SHS. Les thèses sans financement dédié ne durent en moyenne qu'un an au-delà des 6 ans de droit, alors que les thèses financées excèdent de 2 ans les 3 ans de contrat doctoral : ce point peut sembler surprenant. L'attention de l'ED sur cette question de la durée des thèses est manifeste. L'Année préparatoire au doctorat, spécifique à l'EHESS, est un outil intéressant à cette fin, mais la question du financement d'une année d'études supplémentaire avant l'entrée en doctorat, sans garantie de financement de celui-ci, se pose. Des modalités d'accompagnement et de financement (4^e année) spécifiques aux étudiants en situation de handicap ont été mises en place. Enfin, l'ED manifeste une attention récente à la question de l'abandon du doctorat. Si la nette hausse des abandons en 2021-2022 (219 contre 113 en 2020-2021) peut avoir des raisons sans doute conjoncturelles, et si par ailleurs, cette tendance n'est pas propre à l'EHESS, la volonté de l'ED de s'emparer de la question doit être soulignée. Quant aux césures, elles sont en légère progression et correspondent pour la plupart à une expérience professionnelle ou une formation à l'étranger.

L'établissement suit correctement le devenir professionnel des docteurs avec les dispositifs en place. L'EHESS participe, et soutient activement par la communication vers ses anciens docteurs, l'enquête sur le devenir des docteurs. Le taux d'insertion professionnelle des docteurs de l'ED est bon, selon les modalités classiques des docteurs de SHS (forte part de l'emploi précaire fortement qualifié). Toutefois, le fait que 33 % des répondants (qui représentent la moitié des docteurs sollicités pour l'enquête) ne soient pas dans le monde académique attire l'attention sur la nécessité d'une approche plus diversifiée de la professionnalisation. L'articulation entre l'ED, l'EHESS et le SAIP semble néanmoins bonne sur ces enjeux.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

La formation doctorale est fortement soutenue par l'établissement et son pilotage par l'ED a été renforcé. L'EHESS mène une politique de fort soutien aux études doctorales, qui constituent un des piliers originels (le doctorat reste la formation de l'EHESS comptant le plus d'inscrits). L'ED est rattachée au service de la Direction des études et de la vie étudiante (DEVE), mais dispose depuis 2021 de son propre directeur (alors que jusque là, le directeur de l'ED était le vice-président de la DEVE). L'effectif administratif propre à l'ED a été nettement renforcé (7 emplois temps plein - ETP, contre 3 lors de la précédente évaluation), sachant qu'en sus, chacune des 11 formations doctorales (au sens EHESS) dispose d'un secrétariat. L'ED est pilotée par un directeur (actuellement) ou une directrice. Le conseil de l'ED, évoqué plusieurs fois dans le rapport d'autoévaluation, joue visiblement un rôle important dans le pilotage et/ou la gouvernance de l'ED, mais son mode de fonctionnement n'est pas totalement explicite. Sa composition est conforme à l'arrêté de 2016 sur le doctorat, mais trois sièges de membres extérieurs sont vacants, ce qui, quoiqu'assez classique dans les conseils d'ED, est dommageable du point de vue de l'apport potentiel de ces membres à la réflexion sur les compétences et l'insertion professionnelle des docteurs. L'établissement soutient par ailleurs l'encadrement des thèses en allouant des « heures du référentiel de service » (HRS) pour chaque thèse encadrée, dans la limite de sept doctorants et doctorantes, ce qui encourage également à ne pas accepter un nombre excessif de doctorants et doctorantes, sans atteindre les 10 doctorants et doctorantes autorisés. En effet, depuis 2022, l'ED limite à 10 le nombre de doctorants et doctorantes par directeur ou directrice de thèse, avec trois nouveaux inscrits au maximum par an. Le rapport laisse apparaître que codirections et cotutelles, comptées à 50 % d'encadrement, permettent d'augmenter ce chiffre. La tendance est cependant à la baisse du nombre de doctorants et doctorantes par directeur ou directrice et l'ED a sur ce point pris ses responsabilités. Le budget de l'ED, en nette hausse entre 2021 et 2022, est en baisse en 2023, à la suite d'un ajustement dû au taux d'exécution en 2022. Ce budget de 119 529 euros couvre des frais de fonctionnement, missions, jurys, accompagnement spécifique de doctorants et doctorantes. L'ED ne dispose visiblement pas d'heures d'enseignement à allouer au sens strict à la formation doctorale, assurée prioritairement par les séminaires de recherche de l'établissement. Elle ne propose pas aux (futurs) encadrants de formation à l'encadrement doctoral, mais renvoie pour ce faire à la formation proposée par l'université PSL, indépendamment de la sortie de la communauté d'universités et établissements (COMUE) en 2019. Cette question pourrait être traitée en lien avec celle de l'HDR.

L'ED a lancé une évaluation de la formation doctorale par les doctorants et doctorantes et veille à la prise en compte des résultats. À compter de 2023, l'ED sollicite les doctorants et doctorantes par l'enquête « Mon doctorat », qui vise à connaître leur avis sur le doctorat tel qu'il est mis en œuvre au sein de l'ED et de l'EHESS. Cette mise en œuvre tardive est expliquée par la crise sanitaire. Il reste qu'en l'état l'évaluation de la formation doctorale (et toute action corrective découle de celle-ci) reste en question.

Conclusion

Points forts

- Une valorisation du doctorat comme source directe de construction d'un savoir scientifique, la recherche en actes étant le cœur de la formation doctorale ;
- Une grande interdisciplinarité, cœur de la vie scientifique de l'établissement et donc de l'ED ;
- Une bonne articulation entre les différents acteurs de la formation doctorale, du directeur de thèse à l'établissement ;
- Un effort tangible d'amélioration des indicateurs et des instruments de définition de la politique doctorale ;
- Une politique de réduction de la durée des thèses financées qui a porté ses fruits ;
- Une politique documentaire active et engagée ;
- Un soutien fort de l'établissement en termes de financement et de ressources humaines.

Points faibles

- Une identification des rôles de l'ED perfectible ;
- Des instances de gouvernement de l'ED peu précisées ;
- Une internationalisation peu explicite en dehors de l'accueil des doctorants étrangers ;
- Une prise en compte des questions relatives à la précarité des doctorants trop partielle, notamment pour les doctorants sans financement dédié ;
- Des règles de composition et de fonctionnement des CSI à mieux définir.

Recommandations

- Définir et affirmer plus nettement les rôles de l'ED et de son conseil.
- Renforcer l'internationalisation par des partenariats effectifs et des cotutelles.
- Veiller à l'accompagnement spécifique des doctorants sans financement dédié, afin notamment de réduire la durée des thèses.
- Revoir le fonctionnement des CSI afin d'assurer leur indépendance vis-à-vis des directeurs de thèse.

FORMATION DOCTORALE RELEVANT DU PÉRIMÈTRE DE L'ÉCOLE DOCTORALE ÉCONOMIE PANTHÉON-SORBONNE (N° 465)

Établissements

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

École normale supérieure - Université Paris Sciences & Lettres (ENS-PSL)

École nationale des ponts et chaussées (ENPC)

Présentation de la formation

La formation doctorale relevant du périmètre de l'école doctorale (ED) n° 465 *Économie Panthéon-Sorbonne* est portée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est co-accréditée avec l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), l'École normale supérieure - Université Paris Sciences & Lettres (ENS-PSL) et l'École nationale des ponts et chaussées (ENPC). Elle est accréditée pour le domaine scientifique Sciences de la société. Elle couvre les différents champs de l'économie et est ouverte à d'autres disciplines comme l'histoire, les mathématiques, la philosophie ou la psychologie. Cinq unités mixtes de recherche (UMR) lui sont rattachées : Centre d'économie de la Sorbonne (CES), Paris Jourdan sciences économiques (PJSE), Développement et sociétés (D&S), Institutions et dynamiques historiques de l'économie et de la société (IDHES) et Centre européen de sociologie et de science politique de la Sorbonne (CESSP), ainsi qu'une équipe d'accueil (EA) : Philosophie, histoire et analyse des représentations économiques (PHARE), et l'unité de recherche (UR) Unité de démographie économique (UR9) de l'Institut national d'études démographiques (INED). La formation compte 294 doctorants et 149 encadrants en 2021-2022.

1. La politique de la formation doctorale menée dans le périmètre de l'école doctorale

La formation doctorale relevant du périmètre de l'ED *Économie Panthéon-Sorbonne* s'inscrit dans une logique disciplinaire répondant aux choix stratégiques de l'établissement. Les thématiques de recherche ainsi que les choix de formations s'inscrivent dans la continuité des masters de l'établissement, qui finance de manière stable, *via* les contrats doctoraux, un tiers des thèses. Cette stratégie d'établissement se retrouve également dans la politique de recrutement de l'ED, qui s'assure des acquis et des compétences des doctorants inscrits en privilégiant les étudiants diplômés des établissements co-accrédités et en encourageant un équilibre entre les thèmes de recherche et de masters de ces établissements. L'ED ne dispose pas d'indicateurs de suivi des jurys de thèse pluridisciplinaire, mais elle les encourage (en proposant par exemple à des philosophes, historiens ou mathématiciens de participer à certains jurys de thèse) et accueille des doctorants travaillant sur des sujets de thèse par essence pluridisciplinaires (sans pour autant avoir de doctorant inscrit dans deux ED de disciplines différentes). Parmi les titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), certains co-encadrent des thèses d'autres disciplines (en psychologie et dans le cadre du laboratoire d'excellence (LABEX) Ouvrir la science économique (OSE) tout particulièrement). Des cours qui seraient de nature strictement pluridisciplinaire ne sont pas proposés pour le moment.

La formation doctorale de l'ED s'inscrit en cohérence avec les choix d'organisation de l'établissement et suscite une réelle valeur ajoutée en coordonnant les missions de ses divers partenaires. La formation doctorale se fonde en effet sur une étroite coopération entre les directions des différentes UR rattachées à l'ED qui proposent, en concertation avec les unités de formation et de recherche (UFR), les cours et les séminaires (y compris ceux assurés par des professeurs invités). Les directions des UR sont représentées de manière proportionnelle (en fonction du nombre d'encadrants titulaires d'une HDR) au conseil de l'ED et les représentants des établissements participent au bureau ainsi qu'au processus décisionnel de l'ED. Bénéficiant de fortes fertilisations croisées entre les nombreux partenaires (UR, UFR, établissements diplômants, partenaires internationaux), l'ED est capable d'offrir de nombreux supports de formation doctorale (cours fondamentaux, à la Paris School of Economics (PSE), l'UFR Économie de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et tout particulièrement, comme l'ont montré les auditions, séminaires et

conférences, cours professionnalisants, missions d'expertise et de pédagogie y compris à l'international). D'autres formations scientifiques et professionnalisantes organisées en relation avec des partenaires sont proposées par les collèges des écoles doctorales ou des établissements eux-mêmes (le rôle des LABEX et des écoles universitaires de recherche (EUR) comme l'EUR Paris Graduate School of Economics (PGSE) est à noter). Ainsi un rôle fondamental de l'ED consiste à coordonner ces différentes activités en travaillant sur les différentes formes de mutualisation et en communiquant auprès des doctorants. Elle encourage aussi les échanges réguliers entre les services administratifs de l'ED et les établissements co-accrédités et met en relation les différents CED concernés afin de partager les informations sur les offres et les financements de formation doctorale.

La formation doctorale à et par la recherche permet aux doctorants d'élaborer des travaux de recherche de qualité et peut être encore développée en matière de suivi des formations à l'intégrité scientifique et de dispositifs encourageant la science ouverte.

L'offre de formation est très diversifiée (cours de deuxième année de master (M2), cours doctoraux spécifiques et cours mutualisés au niveau des CED). Et les doctorants ont, de manière exceptionnelle, la possibilité de suivre des cours et/ou séminaires externes qui débordent du périmètre de l'offre de l'ED. Les décisions et les arbitrages de formation se font entre les doctorants, les directeurs de thèse et les conseils des UR et doivent être approuvés par la direction de l'ED. Le contenu est déterminé en collaboration avec les UR qui définissent les thématiques prioritaires ainsi que l'organisation et la rotation des enseignements. Bénéficiant du soutien de plusieurs tutelles, l'ED peut proposer de multiples formations qui sont majoritairement assurées par des chercheurs. La participation des doctorants à la vie scientifique des UR est assidue, comparable à celles des chercheurs permanents (financement des thèses, accès aux séminaires, à un bureau et aux ressources documentaires numériques et physiques avec financement additionnel et mobilités potentielles pour certaines demandes bibliographiques). En matière de formation à l'éthique, des *Massive Open Online Courses* (MOOC) de formations proposées par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sont ouverts aux doctorants sans observer pour autant de caractère obligatoire. Une sensibilisation est simplement effectuée par l'ED depuis la rentrée universitaire. De même, les dépôts de thèses et de travaux des doctorants ne s'inscrivent que partiellement dans une démarche de science ouverte. Si les thèses doivent être déposées au service commun de documentation, il apparaît que l'archivage ouvert des thèses (50 % en 2022) n'est pas complet en dépit de campagnes de sensibilisation et d'incitation (via la plateforme Hyper article en ligne (HAL)) réalisées par la direction de l'ED.

La formation doctorale développe une politique de professionnalisation principalement dans le domaine académique et vers le secteur privé en matière de financements et d'insertion professionnelle.

Afin de valoriser le doctorat, l'ED diversifie les sources de financement en encourageant les Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE) et les financements portés par des partenaires socioéconomiques (parmi lesquels l'on retrouve des entreprises, des collectivités ou des institutions comme la Banque de France ou la Direction générale du Trésor). Les sujets traités répondent alors explicitement aux « besoins pratiques » de ces partenaires, ce qui facilite l'insertion professionnelle, y compris en tant que chercheur. Afin de veiller à la bonne adéquation entre les actions de l'ED et les besoins des partenaires socioéconomiques, ceux-ci sont représentés au sein de son conseil. Certains programmes permettent également d'appuyer ses relations (notamment le programme doctoral de PSE « Entreprises et société »). En ce qui concerne l'insertion professionnelle académique, l'ED fait une distinction entre les doctorants souhaitant intégrer les institutions françaises (en accompagnant les doctorants vers une première publication rapide répondant aux exigences du Conseil national des universités (CNU)) et ceux souhaitant intégrer les institutions scientifiques internationales (en accompagnant les doctorants vers la défense d'un « *job market paper* » via des procédures sélectives). Afin de contribuer à l'amélioration de l'expérience professionnelle des doctorants, l'ED demande habituellement l'obtention d'un financement avant l'inscription en première année, ce qui passe, d'une part, par la diversification des financements (contrats doctoraux, CIFRE, bourses étrangères, partenariats économiques, cotutelles et LABEX). D'autre part, elle encourage les missions d'enseignement et d'expertise dans une entreprise ou une administration (par le biais notamment d'équivalences de formation doctorale).

La formation doctorale de l'ED Économie Panthéon-Sorbonne est fortement internationalisée. Cette internationalisation se retrouve dans le grand nombre d'étudiants internationaux et de cotutelles. Ainsi, 50 % des doctorants sont de nationalité étrangère et près de 10 % du total de doctorants inscrits sont en cotutelle internationale. L'ED repose également – parfois par le biais des UR – sur plusieurs partenariats internationaux comme le programme *European Doctorate in Economics – Erasmus Mundus* (EDEEM), le programme *Quantitative Economics Doctorate* (QED) ou encore le *European Doctoral Program* (EDP) dans le cadre notamment de l'EUR PGSE (ce programme inclut une mobilité de six mois au sein d'une université étrangère). L'ED organise en collaboration avec les CED les projets de mobilité par le biais de financements dédiés (en interaction avec les UR qui en financent une partie ; ; le budget par doctorant est par ailleurs supérieur à 300 euros), d'équivalences de crédits ECTS et de participation aux commissions de financement des CED. Elle met également en œuvre une procédure permettant de développer la

participation à des congrès internationaux de haut niveau, ceux des plus grandes associations internationales d'économie et ceux facilitant l'insertion professionnelle internationale des docteurs. Dans les faits, cette politique se caractérise notamment par une augmentation des candidatures aux postes ouverts aux États-Unis. Néanmoins, les auditions ont montré que les doctorants internationaux peuvent avoir des difficultés de compréhension des règles académiques nationales, mais aussi du fonctionnement des universités françaises (sollicitation d'un directeur de thèse, attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), qualification par le CNU, etc.), si bien que des actions de communication ciblées paraissent nécessaires en la matière.

2. Les dispositifs de formation, d'accueil et d'encadrement des doctorants

La formation doctorale développe des contenus de formation variés qui valorisent les compétences des doctorants, mais ne définit pas leur correspondance avec les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). L'ED propose une formation tant académique que professionnelle afin de permettre l'insertion professionnelle des docteurs à la fois dans le privé et dans la fonction publique. Sur les 180 crédits ECTS, 150 crédits ECTS sont dédiés à la rédaction de la thèse et aux activités associées (dont les comités de suivi individuel (CSI) et les comités de thèse) et 30 crédits ECTS sont consacrés aux activités de formation (20 crédits ECTS) et aux activités d'ouverture (10 crédits ECTS). Il est à noter un déséquilibre entre ces deux unités d'enseignement. Si les doctorants reçoivent une feuille de route visant à vérifier l'avancement des formations et un guide du doctorant leur présentant les différentes formations, ce déséquilibre pourrait pénaliser les insertions professionnelles non académiques. L'insertion dans la sphère universitaire est l'objectif prioritaire de l'ED, qui utilise l'expérience au CNU de ses encadrants pour atteindre cet objectif d'insertion académique. L'ED utilise aussi ses partenariats pour faire remonter les compétences dont ont besoin les acteurs du monde socio-économique. La réalisation des portfolios se mesure dans l'ED par les fiches individuelles. Mais il semble que peu d'initiatives ont été entreprises afin de faire émerger une logique de compétences basée sur les portfolios (16 % des doctorants ont développé un portfolio de compétences). Il apparaît que les doctorants méconnaissent, fort majoritairement, ce qu'est la logique du portefeuille des compétences doctorales.

Les doctorants bénéficient de conditions d'admission et d'accueil de qualité, mais un effort d'homogénéisation des règles de financement des thèses, qui sont peu homogènes selon les situations, doit être effectué. Les règles et les procédures de recrutement émanent du conseil de l'ED, au sein duquel sont bien représentées les UR. La procédure d'admission et d'admissibilité des candidats est claire, rigoureuse et efficace. Mais l'on observe une certaine hétérogénéité entre les UR. En effet, certains aménagements permettent à des UR d'inscrire en thèse des doctorants sans financement (quoiqu'il faille noter que peu et de moins en moins de doctorants n'ont pas de financement : un à deux doctorants par an), d'autres de participer à des programmes doctoraux distincts (le parcours doctoral de la fondation scientifique de PSE) avec des équivalences de parcours. Les doctorants qui ne participent pas au parcours doctoral de PSE souhaiteraient pouvoir assister à des cours de ce programme. Pour certains, l'offre de formations fondamentales en économie est jugée insuffisante, indépendamment du parcours doctoral de PSE. Les procédures de recrutement hors contrats doctoraux sont claires et relèvent des missions du conseil d'admission. L'ED gère au « cas par cas » les conditions spécifiques d'accueil de certains doctorants afin de prendre en compte la diversité des publics (en étroite relation avec les UR). Le bureau ainsi que deux représentants des doctorants sont mobilisables en cas de difficultés particulières rencontrées par un doctorant.

Les doctorants bénéficient d'un encadrement et d'un accompagnement rigoureux et de qualité. L'ED met en œuvre des comités de thèse ainsi que des CSI qui, depuis l'année universitaire 2022-2023, doivent se réunir chaque année, et ce dès la première année. Il est pertinent de faire coexister deux objectifs complémentaires : le suivi de l'avancement scientifique de la thèse et le suivi des conditions humaines, matérielles et conflictuelles de la thèse. S'ajoute à ces deux dispositifs l'obligation d'organiser une présoutenance de thèse. Pour le moment, le comité de thèse s'affirme comme le dispositif central de suivi ; un effort de pédagogie sur la visée du CSI est nécessaire pour les doctorants. L'ED développe une stratégie visant à ramener à trois ans la durée de thèse « normale » pour les doctorants. Pour ce faire, elle a durci la procédure de décision sur les demandes de dérogation. L'ED accompagne les doctorants dans le financement des missions et des soutenance de thèses (via deux enveloppes budgétaires accordées par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pour les doctorants inscrits dans l'établissement et peut, en fonction de la situation budgétaire des UR, demander à celles-ci de contribuer à ces financements. Les doctorants non inscrits à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne disposent de financements alternatifs. Deux difficultés se présentent pour l'ED. La première consiste à composer avec des UR de tailles et donc d'assises budgétaires très hétérogènes. La seconde réside dans la difficulté à retrouver une mobilité des doctorants comparable à celle qui prévalait avant la pandémie de la Covid-19. L'accompagnement des doctorants dans la promotion de bonnes pratiques éthiques relève des CED, des UR

et des établissements. Les règles de soutenance sont arrêtées en conseil de l'ED et doivent être coordonnées avec celles des ED de mathématiques et de management.

L'ED développe des dispositifs de formation adaptés aux doctorants internationaux. Plusieurs initiatives permettent de développer les mobilités sortantes (échanges avec les partenaires internationaux, reconnaissance de crédits ECTS et aides financières). Les mobilités entrantes s'appuient sur les capacités d'accueil des UR. Il est à noter que la langue principale de l'ED est l'anglais. Les cours, séminaires et conférences sont très majoritairement en anglais. Il en est de même de la langue de rédaction des thèses. L'ED accueille ainsi de nombreux doctorants internationaux et paraît très internationalisée dans son fonctionnement. Pour les étudiants en mobilité internationale, seule la formation à l'éthique est disponible en ligne. En fonction des mobilités sortantes en cours, il pourrait être nécessaire d'ajouter certaines formations bimodales (à la fois en présentiel et à distance).

3. L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation doctorale

La formation doctorale dispensée dans le cadre de l'ED Économie Panthéon-Sorbonne est très attractive à l'échelle nationale et à l'échelle internationale, mais peu d'outils ont été développés pour évaluer l'évolution de cette attractivité. L'attractivité de l'ED repose principalement sur la grande qualité des chercheurs et des établissements qui la composent. Par exemple, L'ED accueille PSE, qui est la première école d'économie européenne (selon le classement *Research Papers in Economics* (REPEC)). L'ED a eu la volonté récente d'accroître la sélection des doctorants (les effectifs de l'ED étaient de 500 doctorants avant de se stabiliser à 300 doctorants) afin d'améliorer les conditions d'accueil et la qualité des encadrements (en demandant par exemple un financement dédié à la thèse ; 50 % des doctorants étaient financés par contrat dédié en 2022, indépendamment des financements salariaux). Il serait néanmoins nécessaire de développer des outils permettant d'apprécier l'évolution de l'attractivité de l'ED en proposant des statistiques sur la part de doctorants issus de l'établissement, d'autres universités françaises ou d'universités étrangères. De manière factuelle, il apparaît que l'ED reçoit un grand nombre de candidatures annuelles ainsi que de nombreux financements de thèse. Les auditions des doctorants ont montré la grande réputation dont jouit l'établissement et ses composantes. Toutefois, dans un contexte de compétition internationale (notamment avec les grandes universités états-unienues), il est important de communiquer et de valoriser la qualité de la formation doctorale de l'établissement dans ses formations de licences et de masters, mais aussi à l'échelle internationale. De même, il est nécessaire de développer des spécialités spécifiques et fédératrices afin d'accroître le sentiment d'identité collective.

L'ED Économie Panthéon-Sorbonne a développé des dispositifs d'accompagnement des doctorants permettant d'accroître la performance de la formation doctorale, mais peu d'éléments du dossier d'autoévaluation permettent d'apprécier la prise en compte des aménagements vers les publics spécifiques. Les doctorants bénéficient d'excellentes conditions matérielles ainsi que d'un double suivi annuel (scientifique et humain) permettant d'évaluer les avancées et les besoins des doctorants. De même, les nouvelles procédures de recrutement, plus strictes, ont permis de réduire le nombre d'abandons de thèse (de 14 en 2018-2019 à 7 en 2021-2022) et de raccourcir la durée de thèse (quatre ans en moyenne ; plus de 60 % des doctorants sont inscrits en première, deuxième ou troisième année).

En l'absence de données d'insertion mises à disposition par l'établissement, l'ED Économie Panthéon-Sorbonne n'a pas assuré le suivi du devenir professionnel des docteurs afin de mettre en œuvre un dispositif d'amélioration de sa formation doctorale. En effet, en dépit des efforts consentis, l'ED ne dispose pas de suivi particulier de la qualité du parcours et du devenir professionnels des docteurs. Ainsi, aucune communication ne peut être proposée sur l'analyse des insertions et des cohortes permettant de montrer l'attractivité de la formation en termes professionnels.

4. Le pilotage et l'amélioration continue de la formation doctorale

L'ED Économie Panthéon-Sorbonne bénéficie d'un soutien fort des établissements en matière de ressources humaines et d'allocation des ressources. La formation doctorale repose sur des règles d'encadrement claires et partagées dans la mesure où elles sont élaborées en collaboration avec les UR et les établissements. Parmi ces règles, de nouveaux critères ont permis, à partir de 2017, de réduire le nombre maximum d'encadrements à cinq nouveaux doctorants et de ne pas dépasser huit doctorants au total (le taux d'encadrement est de 50 %). La formation doctorale est parfois amendée en collaboration avec ces partenaires en fonction des

nouveaux projets académiques internationaux. En 2021 l'ED a développé un dispositif permettant à de jeunes chercheurs souhaitant candidater à l'HDR de co-encadrer des thèses (dans la limite de deux co-encadrements). L'ED dispose d'un poste de gestionnaire financier à temps complet dont les activités administratives sont variées. Pour autant, le personnel administratif semble être sous-dimensionné en regard des impératifs de gestion de l'ED.

L'ED Économie Panthéon-Sorbonne ne s'appuie pas sur un processus d'évaluation interne et d'amélioration continue de la formation doctorale. Il est nécessaire de développer des dispositifs d'évaluation de la formation doctorale par les doctorants afin de proposer, le cas échéant, des actions correctives permettant de faire progresser cette formation.

Conclusion

Points forts

- Une logique d'excellence scientifique partagée par les différents acteurs.
- Un fort rayonnement scientifique, en raison de co-accréditations et d'UR associées de grande qualité.
- Une fédération de différents acteurs (UR, CED, composantes) dans ses instances de décision, ce qui suscite de fortes fertilisations croisées en matière de collaborations scientifiques.
- Des procédures de sélection et des dispositifs d'accompagnement scientifique rigoureux qui suscitent l'insertion professionnelle académique des doctorants (y compris à l'international) et qui permettent aux doctorants d'avoir un véritable « statut » de chercheurs.
- Une offre de formation doctorale riche et diversifiée basée sur de nombreux partenariats académiques et socio-économiques.
- Une forte internationalisation (un grand nombre de cotutelles et l'anglais comme langue principale).
- Des financements doctoraux riches et variés et de multiples partenariats publics et privés, nationaux et internationaux.

Points faibles

- Une absence de dispositifs de suivi du devenir professionnel des docteurs.
- Une trop faible assimilation du rôle des CSI par les doctorants.
- Une absence de dispositifs d'évaluation de la formation doctorale par les doctorants.
- Trop peu de doctorants possédant un portfolio de compétences.
- Un manque d'harmonisation des exigences d'inscription en matière de financement (certaines UR demandant des financements obligatoires, d'autres ne les demandent pas).

Recommandations

- Mettre en œuvre un suivi du devenir professionnel des docteurs et des outils permettant d'évaluer l'évolution de l'attractivité de l'ED.
- Développer la logique des CSI auprès des doctorants.
- Proposer une évaluation de la formation doctorale par les doctorants.
- Développer le rôle des portfolios afin de valoriser les compétences acquises dans la formation doctorale.
- Faire du financement de thèse une condition nécessaire à l'inscription, quelle que soit l'UR de rattachement.

Observations de l'établissement

À l'attention de M. Le Président du Hcéres

Paris, le 7 mars 2024

Monsieur le Président,

La présidence de l'Ecole des hautes études en sciences sociales a examiné attentivement le rapport d'évaluation du Bilan du 3^{ème} cycle réalisé par le Hcéres. Elle exprime sa gratitude envers le Comité d'experts pour son analyse mettant en lumière le processus d'amélioration continue auquel les écoles doctorales se sont engagées durant la dernière période d'accréditation, ainsi que les domaines d'amélioration à considérer en vue de la prochaine accréditation de l'offre de formation en doctorat.

Le Bureau de la présidence de l'Ecole des hautes études en sciences sociales souhaite souligner certains points clefs permettant de mieux apprécier la trajectoire du 3^{ème} cycle. L'EHESS est reconnue pour son expertise dans la formation des étudiants à la recherche. Les écoles doctorales qu'elle abrite bénéficient d'une réelle renommée et accueillent un pourcentage élevé d'étudiants internationaux, dépassant la moyenne nationale. L'originalité de son approche scientifique et pédagogique réside dans une interdisciplinarité marquée, tout en accordant une importance significative aux disciplines spécifiques. L'intégration étroite de la formation à la recherche constitue un facteur d'attractivité pour les candidats.

Toutes écoles doctorales confondues, le troisième cycle de l'EHESS se caractérise par une forte internationalisation de ses effectifs : près de 50 % des doctorants sont de nationalité étrangère. Le nombre de cotutelles internationales a également augmenté ces dernières années, représentant environ 15 % des inscriptions pour l'ED 286 et près de 10 % pour l'ED 465.

S'agissant de l'ED 286, celle-ci a pris en compte les recommandations formulées lors de l'évaluation précédente en 2018 et a entrepris au cours de ces cinq années une réforme approfondie de son offre de formation doctorale et de son accompagnement auprès des doctorants. Cette trajectoire sera poursuivie.

Dans le cadre de l'auto-évaluation, l'établissement avait déjà relevé un certain nombre de constats établis dans le rapport du Comité d'experts. Des mesures ont été prises ou sont en cours de déploiement pour remédier aux points soulevés par le Comité. Certaines de ces mesures impliquent des réflexions significatives, notamment sur la question de la disparité des financements de thèse et des biais structurels inhérents à la composition des Comités de thèse. D'autres font l'objet d'une réflexion au sein des instances de gouvernance, notamment sur la question du plagiat ou des IA génératives. La collaboration reste par ailleurs active et engagée avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans le cadre de la coaccréditation concernant l'école doctorale 465.

Depuis l'évaluation, le Conseil de l'ED 286 a été complété par la nomination de membres extérieurs, venant de l'APEC et de l'ABG, pour poursuivre et renforcer le travail et les réflexions menés sur l'insertion professionnelle des docteurs de l'EHESS. A ce titre, siège également le directeur de l'ED 465, ce qui permet d'améliorer les synergies dans le cadre du cycle 3 de l'EHESS.

Concernant l'évaluation de la formation doctorale, le dépouillement de l'enquête d'évaluation « Mon doctorat » est en cours et permettra de mener des actions correctives répondant de manière effective aux préoccupations des doctorantes et doctorants.

La formation à l'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) reste également prégnante au sein de l'écosystème de l'EHESS. En effet, tout maître de conférences de l'EHESS qui ne possède pas l'HDR a la possibilité de devenir co-encadrant de thèse, possibilité conditionnée par l'obligation que le directeur principal de la thèse détienne une HDR. Cette approche permet aux enseignants-chercheurs de se familiariser avec les enjeux liés à l'encadrement doctoral, pratique également mise en place au sein de l'ED 465. De plus, la réflexion en cours sur un nouveau règlement encadrant la soutenance d'une HDR au sein de l'EHESS (ED 286) facilitera le lien avec la formation doctorale.

L'établissement s'engage à poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité de l'offre de formation doctorale et faciliter l'insertion professionnelle des docteurs.

Le président de l'EHESS



Romain HURET



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

